

CONDITIONS GENERALES DU SERVICE MA FACTURE E-MAIL

Description du service

« Ma facture e-mail » est un service consistant à transmettre au Client par courrier électronique ses factures Happ-e au format électronique de type PDF pour son Lieu de Consommation. Le Client ne reçoit alors plus les factures Happ-e au format papier.

Dès la date d'émission, Ma facture e-mail est transmise au Client par courrier électronique pour le Lieu de Consommation concerné. Cependant, si la souscription à Ma facture e-mail est trop proche de l'émission déjà programmée d'une facture papier, il est possible que le Client reçoive cette facture uniquement au format papier.

Les courriers électroniques sont envoyés à l'adresse de messagerie électronique communiquée par le Client lors de sa souscription.

Modalités de souscription

Elle est réservée aux Clients particuliers, personnes physiques non assujetties à la TVA pour l'intégralité des consommations du Lieu de Consommation concerné.

La souscription à Ma Facture e-mail est confirmée au Client par l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse électronique indiquée par le Client lors de sa souscription.

Prix

Le service Ma facture e-mail est gratuit (hors coût d'accès Internet à la charge du Client).

Obligations du Client

Lors de sa souscription, le Client a l'obligation d'indiquer son adresse de messagerie électronique avec exactitude ainsi que d'informer Happ-e de toute modification ou changement de cette adresse via le site www.happ-e.fr.

En cas d'erreur de saisie de son adresse de messagerie électronique par le Client, ENGIE ne peut être tenue pour responsable de l'échec de distribution des courriers électroniques contenant la facture.

Le Client est redevable du paiement de la facture, même en l'absence de courrier électronique et ce pour des raisons extérieures à ENGIE (adresse indiquée par le Client de messagerie erronée, messagerie pleine, avarie technique du serveur hébergeant la messagerie du Client, etc.).

Il est recommandé au Client d'archiver les factures au format PDF en les téléchargeant puis en les sauvegardant sur un support durable.

Si le Client a opté pour le paiement mensualisé de ses factures, pour chaque période de reconduction l'échéancier sera également adressé au Client au format électronique dans le même fichier de type PDF que la facture annuelle.

Résiliation

Le Client peut résilier Ma facture e-mail à tout moment.

La résiliation de la totalité des contrats de vente d'énergie Happ-e et des contrats de service afférents aux contrats d'énergie précités entraînent la résiliation de Ma facture e-mail.

En cas de résiliation de Ma facture e-mail le Client recevra automatiquement les factures suivantes au format papier.

Toutefois si la date de résiliation de Ma facture e-mail est trop proche de l'émission déjà programmée d'une facture, il est possible que le Client reçoive encore cette facture au format électronique.